

Séance du 05 février 2019

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 13

Le cinq février de l'an deux mille dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par courrier du 29 janvier 2019, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick COUSIN, Maire.

Etaient présents : MM. Patrick COUSIN, Antoine MOREAU, Xavier BOUJU, Claude GASCHE, Daniel LEPLAY, Emmanuel LOCHET, Claude THÉROU et Mmes Brigitte BARRÉ, Nicole BLAIS, Laure CHARTRAIN, et Amélie LECONTE.

Excusé(e)s : Madame Catherine GUIGNOCHAU (procuration à Madame Nicole BLAIS) et Monsieur Éric MANOURY (procuration Monsieur Patrick COUSIN)

Monsieur Xavier BOUJU a été élu secrétaire de séance

Lecture du compte rendu de la séance du 18 décembre 2018, adopté et signé à l'unanimité,

DELIB 201902-01

FINANCES COMMUNALES – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2018

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Patrick COUSIN, Maire,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et déclaré certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Publiée le 08 février 2019 – Reçue en Préfectures (Actes) le 08 février 2019

DELIB 201902-02

FINANCES COMMUNALES – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Antoine MOREAU doyen, délibérant sur le

compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M. Patrick COUSIN, Maire,

- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel fait apparaître les résultats suivants :

- en section de fonctionnement	+ 431 795.37 €
- en section d'investissement	- 158 608.08 €

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) à l'unanimité, approuve et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Publiée le 08 février 2019 – Reçue en Préfectures (Actes) le 08 février 2019

DELIB 201902-03

FINANCES COMMUNALES – AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF 2018

Le Conseil Municipal a approuvé et voté le compte administratif dressé par l'Ordonnateur et le compte de gestion du comptable arrêté par le Trésorier Principal d'Alençon pour l'année 2018.

Le compte administratif présente :

- un résultat déficitaire de la section d'investissement de 158 608.08 €
- un besoin de financement des restes à réaliser de 0 €
- un résultat excédentaire de fonctionnement de 431 795.37 €

Il est demandé au Conseil de délibérer sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 431 795.37 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **d'affecter** la somme de 158 608.08 € en section d'investissement (article 1068 du budget)
- ✓ **de laisser** la somme de 273 187.29 € en excédent de fonctionnement au BP 2019 (article 002)
- ✓ **autorise** le Maire ou son représentant signer tous les documents utiles relatifs à ce dossier.

Publiée le 08 février 2019 – Reçue en Préfectures (Actes) le 08 février 2019

DELIB 201902-04

Affaires Générales : Projet éolien _ Choix du développeur

Par délibération n°201806-10 du 26 juin 2018, le conseil municipal a affirmé son intérêt pour l'implantation d'un projet éolien sur le territoire communal.

Par délibération n°201812-06 du 18 décembre 2018, le conseil municipal a souhaité élargir le nombre de développeurs à rencontrer.

Ces rencontres ayant eu lieu le 18 janvier 2019, le comité de pilotage communal expose les tenants et les aboutissants des différents projets.

En conséquence de quoi le conseil se prononce favorablement au projet de la société VOL-V par 12 voix pour, 1 voix contre.

Par conséquent autorise VOL-V à entreprendre les démarches nécessaires inhérentes au projet :

- Mettre en place un comité de pilotage pluri-institutionnel avec les acteurs du territoire,
- Rencontrer les propriétaires fonciers et les exploitants,
- Réaliser l'information et la concertation auprès des habitants,
- Mettre en place la convention de partenariat avec la commune relative à la servitude de passage des chemins communaux.

Publiée le 08 février 2019 – Reçue en Préfectures (Actes) le 08 février 2019